



Ces agriculteurs tentent de faire revivre un fruit disparu : le marron noir des Mauges

Par Marion AUVRAY

Dans leur exploitation agricole de Chemillé-en-Anjou (Maine-et-Loire), Benoît et Marine Huntzinger ont relancé la production du marron noir des Mauges, un châtaignier greffé issu de plusieurs siècles de sélection, délaissé depuis le XIXe siècle. Et en voie de disparition.



Protéger des espèces menacées, c'est un peu la marotte de **Benoît et Marine Huntziger**. Installés depuis 2018 à **la ferme des Blottières**, à Chemillé-en-Anjou (Maine-et-Loire), ces exploitants bios élèvent une quarantaine de vaches limousines mais aussi une dizaine de Nantaises, « **une race qui a bien failli disparaître** ». Ils sont également à la tête d'un cheptel de 70 moutons de Belle Île, menacés d'extinction et dont il ne subsiste que 600 sujets dans tout l'Hexagone. « **Et pour qu'ils soient à l'abri des attaques récurrentes de renards, nous avons accueilli Kastafiore, une ânesse du Poitou, encore une race protégée** », sourit l'éleveur.



Kastafiore, ânesse du Poitou, protège le troupeau de brebis de Benoît et Marine Huntziger des attaques de renards. (Ouest-France)

Le marron de la Révolution

Le dernier cheval de bataille des Huntziger ? **Ressusciter le marron noir des Mauges**, une variété endémique aujourd'hui presque disparue. « **Au sortir de la Révolution, il s'est greffé de manière massive des châtaigniers dans toutes les fermes du bocage qui avaient été bien éprouvées, afin d'assurer un moyen de subsistance, raconte l'agriculteur. À la ferme des Blottières, c'est toute une allée cavalière qui a été plantée.** »

Ces châtaigniers ont été peu à peu délaissés au XIX^e siècle et dans les années 60, nombre de ces arbres ont été arrachés. « **Chez nous, il ne reste que six ou sept vieux sujets qui ont plus de 200 ans, soupire-t-il. Et pour la plupart, ils sont mal en point.** »

Benoît et Marine Huntziger ont donc prélevé il y a deux ans des greffons de ces châtaigniers, avant de les confier aux pépinières laurentaises, à Saint-Laurent-de-la-Plaine (Mauges-sur-Loire). L'hiver dernier, une quinzaine d'arbres greffés ont ainsi été replantés aux Blottières. « **Il y a tout à réécrire avec cette espèce, raconte l'exploitant. Il faut tout réapprendre et surtout, la réadapter aux changements climatiques.** »

« Moins sucré que les autres »

Les premières années sont cruciales pour le châtaignier, alors Benoît et son épouse veillent précieusement sur leurs nouveau-nés. « Dans six ou sept ans, j'aimerais intégrer cet arbre à un atelier de production secondaire, qui viendra diversifier les activités de la ferme sans pénaliser les autres », poursuit-il.

Mais au fait, quelles sont les caractéristiques du marron noir des Mauges ? « Sa couleur déjà, et sa forme, légèrement plus allongée. On dit aussi qu'il est moins sucré que les autres variétés. » À la dernière récolte de ses vieux sujets, Benoît Huntzinger a ramassé 80 kg de marrons, épluchés et transformés en crème dans un atelier en Dordogne. Des 400 pots mis à la vente par le couple, il ne reste aujourd'hui plus grand-chose.



Le marron noir des Mauges est réputé moins sucré que d'autres espèces. (Photo : Ouest-France)

« Se réapproprier le marché »

« En France, en 2018, on consommait 18 000 tonnes de marrons par an et on en importait plus d'un tiers », insiste l'agriculteur. Le fruit, « sain et sans gluten », connaît un certain succès qu'il se consomme glacé, en crème ou sous forme de farine.

Pour Benoît Huntzinger, réintroduire le marron noir des Mauges répondrait à trois enjeux. « Déjà, la sauvegarde de ce patrimoine, explique-t-il. Ensuite, d'un point de vue écologique, non seulement il stocke du carbone, mais grâce à sa floraison tardive, il permet aussi aux pollinisateurs de se nourrir. Enfin, il y a ici un but économique : se réapproprier le marché. »

L'éleveur bio espère que son idée fera des émules parmi les autres exploitants du bocage. « On a envie de créer une dynamique sur le territoire et montrer qu'à notre niveau, à notre échelle, quelque chose peut être imaginé. »